Avec la FSU, faire le choix d'un syndicalisme unitaire et actif

Assistants d'éducation, vous exercez des missions essentielles pour le service public d'éducation.

En votant pour les listes présentées par le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUipp
à la **CCP** et aux **Comités Techniques** (Ministériel et Académique),
vous ferez le choix d'un syndicalisme:

- représentatif et actif au sein de la FSU, première fédération dans la Fonction publique de l'État ;
- ancré fortement dans l'Education Nationale ;
- attaché aux valeurs du service public, d'égalité, de justice, de laïcité ;
- impulsant les actions nécessaires pour défendre les droits des personnels et participant aux diverses négociations.

Choisir les syndicats de la FSU, c'est :

FAVORISER UN ENGAGEMENT SYNDICAL QUI PORTE SES FRUITS

C'est suite aux revendications du SNES qu'ont été obtenus :

- **Des CCP personnels de surveillance**
  Depuis 2008, les assistants d'éducation (AED, AP, AVS) disposent de leur propre instance de représentation : la Commission Consultative Paritaire (CCP) des personnels de surveillance.

- **Les congés pour examens et concours**
  Depuis 2008, les assistants d'éducation (AED, AP, AVS) ont droit à des autorisations d'absence pour examens et concours augmentées de deux jours de préparation, sans récupération ni perte de salaire.

REVENDIQUER L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL, D'ÉTUDES ET D'EMPLOI

- **Mettre fin à la précarité des AED et au manque de moyens d'encadrement :**
  - Généraliser la possibilité de signer des contrats de trois ans renouvelables plutôt que des contrats d'un an successifs.
  - Déroger à la durée de six ans en permettant deux ans supplémentaires pour obtenir un diplôme ou achever une formation professionnelle.
  - Créer massivement des postes d'assistants d'éducation supplémentaires (surveillance, accompagnement éducatif, aide aux jeunes en situation de handicap, aide administrative…).
  - Augmenter les salaires.

- **Pour la création d'un statut spécifique d'AED réservé aux étudiants et à ceux qui suivent une formation professionnelle :**
  - Recrutement rectoral et gestion par les CCP.
  - Recrutement sur critères sociaux et proche des universités.
  - Temps de travail hebdomadaire maximal de 28 heures pour un salaire à taux plein.

- **Pour un réel droit à la formation professionnelle pour les non-étudiants :**
  - Application concrète du droit aux congés de formation professionnelle.
  - Réel accès à la validation d'acquis d'expérience (VAE).

- **Pour la création d'emplois publics statutaires d'AVS et d'AED-TICE :**
  - Avec une véritable formation professionnelle et une reconnaissance de ces nouveaux métiers.
  - Avec un statut de titulaire au sein de la Fonction publique.

qui s'engage pour les AED

Pour vous faire entendre !

Le retour à un statut de MI-SE…

Le statut de MI-SE qui offrait jusqu'en 2003 des conditions d'emploi permettant de concilier étude et travail (28 h de service et une rémunération supérieure à celle des AED) a été pour des milliers de jeunes issus de milieux populaires un ascenseur social, en leur donnant la possibilité de réussir, entre autres, les concours de la fonction publique et, en particulier, ceux des métiers de l'enseignement. Par ailleurs, il était entouré de garanties qui prémunissaient les étudiants-surveillants contre l'arbitraire local : recrutement rectoral, mutations en fonction d'un barème, garantie d'obtenir un poste dès lors qu'était justifiée la poursuite de la scolarité à l'université, contrôle par les élus du personnel de toute décision les concernant…

…rénové et amélioré

La gestion locale donne lieu à de nombreuses dérives qui amènent les syndicats de la FSU à intervenir régulièrement : modification des contrats sans l'aval du Conseil d'Administration, pressions sur les conditions de travail et le renouvellement du contrat, refus du chef d'établissement d'accorder les heures de formation, décompte du temps de repas…

La précarité liée aux conditions d'emploi des AED provoque l'instabilité des équipes de vie scolaire confrontées à un important turn over. C'est pour ces raisons que les syndicats de la FSU exigent le rétablissement d'un statut rénové et amélioré d'étudiants-surveillants de type MI-SE pour les personnels de surveillance.

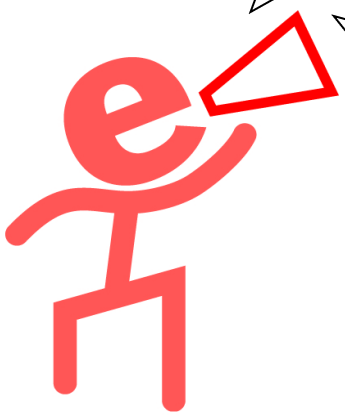

AVS : de nouveaux statuts pour des missions pérennes

Aujourd'hui, 15000 personnes, tous statuts confondus, exercent une mission essentielle : permettre à des milliers de jeunes en situation de handicap de suivre une scolarité en milieu ordinaire, en les accompagnant dans leur accès à l'autonomie. Il s'agit de fonctions difficiles, qui demandent des qualifications, une rémunération et des conditions de travail à la hauteur de la tâche.

Il faut créer de nouveaux emplois statutaires correspondant à ces besoins, permettre à chacun et chacune d'avoir véritablement accès à un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) et proposer à ceux qui ne veulent pas rester dans l'Education Nationale, ou plus largement dans le secteur public, une formation professionnelle pendant laquelle ils pourront rester en poste.

Qu'est-ce qu'une CCP ?

Les CCP sont les Commissions Consultatives Paritaires.

« Paritaire » signifie qu'elles sont composées pour moitié de représentants de l'Administration, et pour moitié de représentants des personnels (vos élus). Les CCP sont consultées pour toutes les sanctions disciplinaires et pour tous les licenciements, ce qui permet aux élus de vérifier que les droits de chaque AED sont respectés, et de faire valoir leurs revendications.

Qu'est-ce qu'un Comité technique (CT) ?

Derrière le terme en apparence technocratique, les CT sont des instances de concertation auxquelles participent les élus de tous les personnels afin de donner leur avis sur les politiques mises en œuvre. Les CT ont été créés, après la Libération, afin de faire vivre et de renforcer la démocratie jusqu'au sein de la structure de l'Etat. Dans l'Education nationale, les CT sont consultés sur l'attribution des moyens aux établissements, les créations/suppressions de postes, la formation, les conditions de service, de rémunération de tous les personnels…